

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1750 :

Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion - Aires éducatives année 2024

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEÉ), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Accusé de réception en préfecture
N° 241021-35-1750-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1750 : Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion - Aires éducatives année 2024.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée que l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, souhaite continuer les projets éducatifs d'aire marine et d'aire terrestre à destination des écoles de la ville.

Ces projets ont pour objectifs de sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité, en développant l'écocitoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun, en reconnectant les élèves à la nature, en favorisant la connaissance et la préservation des milieux et de la culture.

Les interventions pour l'année 2024/2025 concernent les écoles Jean MOULIN, Lislet GEOFFROY (aire marine), Alfred ISAUTIER (aire terrestre) et Louis PASTEUR (aire terrestre) ce qui représente 124 élèves du cycle 3 (CM1 et CM2).

Aussi, la Ville souhaite apporter son soutien en participant à son financement pour un montant de 4500€ au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire

212 65748 21 RE24000054

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 4500€ à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion.**
- **D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1750-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024